



**LES DIACONESSES
DE REUILLY**

CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

INFIRMIER(E)



2023-2024

**REUSSIR AUX
EPREUVES DE
SELECTION**

**Pour les
professionnels
diplômés
AS-AP**

Et

**Pour les
reconversions
professionnelles**

**IFCM
Les Diaconesses
de Reuilly
95, rue de Reuilly
75512 PARIS**



**LES DIACONESSES
DE REUILLY**

**INSTITUT DE FORMATION CAROLINE
MALVESIN**

95 RUE DE REUILLY - 75571 PARIS CX 12

SIRET : 521 504 969 00044 - APE : 8532 Z

N° d'Organisme de Formation : 117 562 824 75

*Directrice de l'IFSI - IFAS - IFAP
des Diaconesses de Reuilly :*
Mme Catherine LE NEURES

Coordinatrice FPC / VAE / DU PaRéO
Mme Valérie FACON

☎ 01 43 41 42 14

06 68 96 07 55

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

Site de l'IFCM Les DIACONESSES de REUILLY
: <https://ifsi.fondationdiaconesses.org>

Présentation de l'organisme

La prise en charge des personnes soignées aujourd'hui, suppose une éthique et une identité professionnelle affirmées, mais néanmoins ouvertes sur le monde.

Elle nécessite l'acquisition de compétences professionnelles fiables afin de garantir aux personnes des soins sûrs et de qualité.

Fort de son expérience dans le champ de la formation paramédicale, l'Institut de Formation Caroline Malvesin (IFSI des Diaconesses de Reuilly) vous propose une offre diversifiée de formations.

- Être accompagné pour réussir aux épreuves de sélection
- DU PaRéO Parcours IFSI
- Modulaires AP*
- Formation ASH*
- Formation AS* en alternance
- Formation « Tutorat »

☞ Catalogues de formation téléchargeables sur :

<https://ifsi.fondationdiaconesses.org>

ou <https://www.fondationdiaconesses.org/>

*AS : Aide soignant

AP : Auxiliaire de puériculture

ASH : Agent de service hospitalier

EDITORIAL

Ayant fait le constat qu'une formation ou un accompagnement apporte aux stagiaires des connaissances spécifiques, une représentation du monde professionnel et une motivation plus solide, qui font souvent la différence dans le processus de sélection, l'**IFCM Les Diaconesses** propose des sessions pour construire son projet professionnel afin de se présenter :

- Aux épreuves de sélection d'infirmier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture

POURQUOI SE FAIRE ACCOMPAGNER AVEC L'IFCM - LES DIACONESSES DE REUILLY

↳ NOS ATOUTS...

- Des formules variées adaptées à vos besoins et vos priorités.
- Un règlement échelonné afin de faciliter les modalités de paiement.
- Des effectifs réduits : de 10 à 20 stagiaires.
- Une méthode pédagogique active, fondée sur l'apprentissage des savoirs professionnels, l'entraînement aux épreuves, l'échange et le partage des expériences, la rencontre de professionnels.
- Des formateurs expérimentés, enseignants, cadres de santé et formateurs en IFSI / IFAP / IFAS qui participent aux jurys de sélection.
- Un réseau de professionnels, soucieux de partager leurs expériences.
- Un accès aux ressources documentaires.

↳ NOS OBJECTIFS DE FORMATION...

- Être accompagné pour réussir aux épreuves de sélection
- Maîtriser les techniques d'expression écrite et orale requises aux sélections à l'entrée en formation.
- Acquérir les procédés d'analyse de l'actualité et des politiques sanitaires et sociales.
- Maîtriser les savoirs nécessaires en mathématiques.
- Clarifier son projet de formation et son projet professionnel par une meilleure connaissance de soi et du métier choisi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION INFIRMIER

L'IFCM vous propose

- ➔ Pour les professionnels diplômés AS-AP justifiant de 3 ans d'activité à temps plein
- ➔ Pour les reconversions professionnelles justifiant de 3 ans d'activité à temps plein

**SESSION - INFIRMIER ECRIT -
DU 6 NOVEMBRE 2023 AU 12 DECEMBRE 2023**

Ce dispositif s'adresse uniquement aux candidats professionnels autorisés AS - AP et aux candidats en reconversion professionnelle

EPREUVE ECRITE

Le 6 novembre Classe virtuelle de 10h à 12h

Présence obligatoire - Présentation du programme

Du 07 novembre au 12 décembre 2023

Session e-learning : estimation à 35h00 de travail sur une plateforme numérique ouverte 24h/24h

Avec 3 jours de regroupement en classe virtuelle

Les jeudis 9 novembre (m+am), 16 novembre (am) et 23 novembre (am)

Présence obligatoire

Les 27 novembre, 28 novembre et 4 décembre 2023

Présentiel - mise en situation des épreuves de sélection -

Présence obligatoire

- *Savoir rédiger, analyser et argumenter des réponses aux questions du domaine sanitaire et social*
- *Savoir se projeter dans son futur environnement professionnel*
- *Résoudre des problèmes arithmétiques simples*
- *Résoudre des exercices numériques et de conversion*

SESSION - INFIRMIER ORAL
DU 8 JANVIER 2024 AU 12 JANVIER 2024

EPREUVE ORALE

35 h de formation

5 jours en continu en présentiel

De 9h00 à 17h00

Paris à l'IFCM 95 rue de reuilly 75012 PARIS

- *Projet professionnel et personnel*
- *Mobilisation des connaissances pour l'oral*
- *Simulation d'entretien*

Epreuves visées : écrit le 13 décembre 2023
et oral à partir du 15 janvier 2024 - Résultats le 8 février 2024

TARIFS
ACCOMPAGNEMENT AUX EPREUVES DE
SELECTION INFIRMIER

Formation	Lieu	Tarif/Net Individuel	Acompte à l'inscription Tarif individuel	Tarif/Net employeur (attestation de prise en charge à fournir)
SESSION <u>Infirmier/Ecrit</u> (Distanciel + 16h de classe virtuelle -21 h de présentiel)	Paris 12°	500 €	165 €	750 €
SESSION <u>Infirmier/Oral</u> (35h) – Examen	Paris 12°	500 €	165 €	750 €

MODALITES DE REGLEMENT TARIF INDIVIDUEL

Les règlements uniquement par chèques bancaires seront libellés à l'ordre de « l'IFSI DES DIACONESSES ».

Si le nom figurant sur le chèque est différent de celui du stagiaire inscrit, nous vous demandons de bien vouloir indiquer le nom et prénom de ce dernier au dos du chèque.

Afin de faciliter les modalités de paiement, nous vous proposons un règlement échelonné. **(Merci de remettre tous les chèques en 1 seule fois)**

Les encaissements seront effectués selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :



Dates d'encaissement

FORMATIONS	TARIFS	Acompte 30% à l'inscription	05 du mois	05 du mois
SESSION INTENSIVE « ECRIT »	500 €	165 €	165 €	170 €
SESSION INTENSIVE « ORAL »	500 €	165 €	165 €	170 €

CONDITIONS FINANCIERES - RESILIATION DU CONTRAT - ABANDON DE FORMATION

Conditions de réalisation

L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 10 inscrits minimum.

En cas d'insuffisance de participants, l'IFCM se réserve le droit d'annuler contre remboursement, ou de reporter un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

Modalités de paiement

Le stagiaire s'engage à verser à l'IFCM, à l'inscription, l'acompte dû au titre de la formation et le solde avant le début de la formation, soit à la signature du contrat.

Le prix indiqué sur la convention sera à régler soit :

- **Par chèque(s)** établi(s) à l'ordre de l'IFSI des Diaconesses (possibilité d'échelonnement selon modalités.
- **En espèces** (pas de paiement différé).

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.

Résiliation ou abandon

• Le stagiaire peut se rétracter par écrit, **dans un délai de 10 jours, à compter de la signature de la convention de formation et de son renvoi** à l'IFCM les Diaconesses de Reuilly.

Pour toute annulation, l'IFCM se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 100 €, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.

• En revanche, à l'expiration du délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le **paiement d'une somme forfaitaire** correspondant à l'acompte versé (soit 30%).

• ***Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu**** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), ***le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation***, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à l'IFCM, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

**La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

• Dans tous les autres cas entraînant l'abandon durant la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.

La réussite anticipée aux épreuves de sélection ne constitue pas de cas de force

majeure.

FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE
INSTITUT CAROLINE MALVESIN
IFSI IFAP IFAS DES DIACONESSES

Pour tout renseignement :

Valérie FACON

 01 43 41 42 14

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

IFCM- IFSI-IFAS-IFAP

RESIDENCE ETUDIANTE – ESPACE CONFERENCE DES DIACONESSES DE REUILLY

Siret 521 504 969 00044_ APE 8532 Z _ Organisme de formation continue, exonéré de TVA_

N° de déclaration 117 562 824 75